

Date de mise en ligne : le 18/08/2023

ARRETE N° 191/23/AJ
Le Maire de la Commune de Lons

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient pour des raisons de gestion du Centre Social Municipal de réglementer sa fermeture,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Centre Social Municipal sera fermé du jeudi 17 août au vendredi 18 août 2023 inclus,

Article 2^{ème} :


Les usagers seront avertis par affichage du présent arrêté à la porte du Centre Social Municipal

Article 3^{ème} :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la Directrice du Centre Social Municipal de Lons, pour notification.

Fait à LONS, le 17 août 2023,
Le Maire,


Nicolas PATRIARCHE

